



**RÉ-  
INVENTER  
LE MONDE**

UN VOYAGE AU CŒUR  
DES OBJECTIFS DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE



**Partager**

# Règlement du concours

Un programme



conçu avec



arsanima

et la participation de



## Qui peut participer au concours ?

Le concours est ouvert à tous les élèves âgés de 11 à 18 ans et aux étudiants jusqu'à 25 ans. Les podcasts peuvent être réalisés dans le cadre scolaire ou extrascolaire, en groupe ou individuellement.

## Quel format ?

Il s'agit d'une histoire racontée à une ou plusieurs voix qui pourra être fictive ou réelle et enregistrée pour être diffusée au format podcast. Le podcast produit ne devra pas excéder 10 minutes.

Le contenu devra :

- Porter sur un ou plusieurs Objectifs de développement durable ;
- Délivrer un message sur le monde d'aujourd'hui et celui réinventé à l'horizon 2030 ;
- Intégrer les dimensions locale et internationale.

## Critères de sélection

- **Contenu** : qualité sonore et qualité du traitement, de l'analyse et de la réflexion.
- **Identité du podcast** : personnalité et originalité.
- **Nature du projet** : implication des élèves, démarche d'élaboration, citoyenneté.
- **Responsabilité** : statut juridique des contenus et des sons utilisés.

## Calendrier

Début décembre 2019 : ouverture des inscriptions.

18 avril 2020 : date limite d'envoi des podcasts.

16 mai 2020 : Annonce des résultats du jury

Semaine du 1 au 5 juin 2020 : remise des prix du concours.

## Prix

Les podcasts primés seront diffusés sur le site [www.reinventer-le-monde.fr](http://www.reinventer-le-monde.fr)

Dans la catégorie 11-14 ans (collège) : 2 prix de 500 euros (les élèves peuvent concourir seul ou en groupe au titre de leur établissement scolaire). Le prix sera remis à l'établissement scolaire. Il pourra par exemple être utilisé pour réaliser des projets et sorties en lien avec le développement durable ou investir dans du matériel de création sonore.

Dans la catégorie 15-18 ans (lycée) : 2 prix de 500 euros (les élèves peuvent concourir seul ou en groupe au titre de leur établissement scolaire). Le prix sera remis à l'établissement scolaire. Il pourra par exemple être utilisé pour réaliser des projets et sorties en lien avec le développement durable ou investir dans du matériel de création sonore.

Dans la catégorie étudiant : 2 prix de 500 euros. Les élèves peuvent concourir seul ou en groupe. Le prix sera remis à la personne ayant procédé à l'inscription au concours.

Dans la catégorie associations : 2 prix de 500 euros. Les associations peuvent présenter les productions de jeunes de 11 à 25 ans qu'ils auront accompagnés. Le prix sera remis à l'association. Il pourra par exemple être utilisé pour réaliser des projets et sorties en lien avec le développement durable ou investir dans du matériel de création sonore.

Le jury est souverain et les décisions sont sans appel. Il est composé de représentants de l'AFD, du monde étudiant et lycéen, de l'éducation nationale, d'associations de solidarité internationale, de médias.

## Comment participer ?

Suivre la procédure indiquée sur le site [www.reinventer-le-monde.fr](http://www.reinventer-le-monde.fr)

Plusieurs podcasts peuvent être présentés par un même établissement. Vous devrez alors réaliser autant d'inscriptions que de podcasts soumis.

## Contact

Stéphanie Beney, chargée des partenariats et programmes éducatifs

 01 53 44 61 45

 [beney@afd.fr](mailto:beney@afd.fr)